Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200034-20260709-2029_29-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Date de convocation :
3 juillet 2026

COMMUNE D'AUCALEUC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2026

Membres :
- En exercice : 15
- **Présents : 11**
- **Votants : 15**

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire.

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Florian BOUCARD, Jean-François CAUDET, Michel COLIN, Jessica DELEPINE, Jordan LELOUS, Elisabeth MATHIEU, Carole LEBRETON, Christelle RABLAT, Morgane RENAULT-LE LAN.

Absents représentés : Olivier MORRY ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ
Sabrina STUDER ayant donné pouvoir à Jean-François CAUDET
Samuelle RABASTE ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER
Christine RAFFRAY ayant donné pouvoir à Christelle RABLAT

Secrétaire de séance : Christelle RABLAT

Délibération n°2026-29

Motion sur l'hôpital de Dinan

Monsieur le Maire expose :
Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants sur le pays de Dinan et la Côte d'Emeraude, sans compter sur l'affluence touristique non négligeable en période estivale,
Considérant que le service des urgences est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24H/24, 7 jours sur 7,
Considérant que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraîne une dégradation de l'offre de soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers les centres de Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, eux même déjà surchargés, soit plus 30 à 45 minutes,
Considérant l'engagement quotidien des équipes médicales et paramédicales malgré les tensions sur les effectifs,

Ainsi, et considérant tous ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RÉAFFIRME** sa demande de maintien d'un service d'urgences 24H/24h à l'Hôpital de Dinan, service de proximité indispensable, dans le cadre d'un hôpital de plein exercice avec tous ses services,
- **S'OPPOSE** à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service à l'hôpital de Dinan, dont le service des urgences,
- **DEMANDE** à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au Ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences, ainsi que des autres services.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Pour copie conforme, le 13 juillet 2026,
Le Maire, Christophe OLLIVIER,

La secrétaire de séance,
Christelle RABLAT,

MAIRIE D'AUCALEUC 22 Côtes d'Armor